

PROCES VERBAL

Réunion du Conseil Municipal extraordinaire
du lundi 27 mai 2024

Date de la convocation

Le 24 mai 2024

Date de l'affichage

Le 24 mai 2024

Présents :

L'an deux mil vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures 15 minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique à la salle annexe sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire.

MM. PAILLART, Mmes FRANCOIS, DERWEDUWEN,
MM ELIE, MARY, TESTARD, FRANCOIS Marc.

Excusés :

Mmes PEREIRA, OUIN, LACOMBLE, MM. NACHUN,
FAUCHEUX,

Avait donné procuration :

Mr FAUCHEUX à Mr PAILLART
Mme PEREIRA à Mr ELIE

Secrétaire de séance :

Mr ELIE

A l'ordre du jour

- Modification du contrat PEC agent des espaces verts au 1^{er} juin 2024 – 35h/semaine pour 10 mois

Monsieur Jean-Charles PAILLART, Maire préside et remercie les membres présents à la réunion de Conseil Municipal extraordinaire.

1 - Modification du contrat PEC agent des espaces verts au 1^{er} juin 2024 – 35h/semaine pour 10 mois

Mr Paillart explique que l'été l'entretien des espaces verts nécessite la présence de 3 agents. Jusqu'à présent les personnes en contrats PEC travaillaient soit par demies-journées soit à plein temps l'été et mis en récupération d'heures l'hiver.

Tout les ans il fallait rechercher une nouvelle personne en contrat PEC ce qui n'était pas facile.

Après renseignements pris auprès de CAP-EMPLOI, la personne embauchée cette année pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025 pourrait, compte tenu de son âge, être renouvelée en contrat PEC pour 5 ans.

En conséquence Mr PAILLART propose de modifier le contrat à 35h/semaine pour les 10 mois restant à faire (le renouvellement de son contrat sera examiné courant du 1^{er} trimestre 2025).

Modification du contrat PEC agent des espaces verts au 1^{er} juin 2024 – 35h/semaine pour 10 mois

Subvention de l'Etat à hauteur de 45% sur 26 h, et le reste à la charge totale de la commune.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification du contrat PEC agent des espaces verts au 1^{er} juin 2024 – 35h/semaine pour 10 mois

La séance est levée à 20h18.